

Paris le 17 octobre 2022

Aux adhérents de l'AMPPS

Madame, Monsieur,

En tant que détenteur d'un contrat d'assurance proposé par votre mutuelle, vous êtes membre de son association souscriptrice, l'Association Mutualiste Pour la Protection Sociale (A.M.P.P.S.).

C'est pourquoi, nous avons le plaisir de vous inviter à notre Assemblée Générale Ordinaire.

Assemblée Générale de l'A.M.P.P.S
15 novembre 2022
14 H 00 - 15 H 00
Organisée en distanciel (en conférence téléphonique)

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire sera le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 mars 2021
2. Examen du rapport d'activité de l'exercice 2021
3. Examen des comptes de l'exercice 2021
4. Ratification de la nomination de M. Sylvain ROBINEAU effectuée à titre provisoire
5. Information sur le transfert de la qualité de souscripteur de contrat groupe de Mutex Union vers l'AMPPS
6. Information sur la mise en place d'un site internet AMPPS
7. Information sur le développement de l'AMPPS :
 - a. Activité commerciale de l'AMPPS
 - b. Partenariat distributeur 2021 /2022
8. Questions diverses.

Vous êtes invités à voter par anticipation aux résolutions présentées à l'Assemblée Générale sur la plateforme dédiée de notre partenaire GEDIVOTE, entre le 17 octobre et le 9 novembre 2022.

Afin de vous permettre de voter, vous trouverez ci-joints vos identifiants pour vous connecter et les explications adéquates.

Au cas où vous le souhaiteriez, vous pourrez également donner un pouvoir afin de vous faire représenter par un administrateur de l'AMPPS issue de votre Mutuelle, ou par le président de l'AMPPS.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de toute notre considération.

Le Président
Gérald CAUVIERE



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 15 NOVEMBRE 2022

RESOLUTION N° 1 APPROBATION DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 29 MARS 2021

« L'Assemblée Générale de l'A.M.P.P.S, réunie le 15 novembre 2022, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, approuve le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 mars 2021. »

RESOLUTION N° 2 APPROBATION DES COMPTES 2021

« L'Assemblée Générale de l'A.M.P.P.S, réunie le 15 novembre 2022, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport d'activité relatif à l'exercice 2021, approuve les comptes sociaux clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont présentés et donne quitus aux administrateurs de leur gestion pour cet exercice. »

RESOLUTION N° 3 AFFECTATION DU RESULTAT

« L'Assemblée Générale de l'A.M.P.P.S, réunie le 15 novembre 2022, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, constate le résultat positif de 23 959 euros de l'exercice 2021 et décide de l'affecter au poste « autres réserves. »

RESOLUTION N° 4 RATIFICATION DE LA NOMINATION DE M. SYLVAIN ROBINEAU EFFECTUEE A TITRE PROVISOIRE

« Sur proposition du Conseil d'Administration, qui a procédé à sa nomination à titre provisoire le 31 mai 2022, l'Assemblée Générale de l'A.M.P.P.S, réunie le 15 novembre 2022, ratifie la cooptation de M. Sylvain ROBINEAU en remplacement de M. Stéphane CAPELLA, pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, soit à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024. »

RESOLUTION N°5 DELEGATION DE POUVOIRS POUR LES FORMALITES DE DEPOTS ET PUBLICITE

« L'Assemblée Générale de l'A.M.P.P.S, réunie le 15 novembre 2022, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée, pour effectuer toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicité prévus par la législation en vigueur. »